

pro infirmis



Rapport annuel 2010



Brigitte Profos, présidente

Pour Pro Infirmis, l'intégration professionnelle des personnes handicapées a toujours été une préoccupation majeure. Dans notre société, où comptent surtout performance et réussite, le travail est source d'estime, il assure des revenus, procure un sentiment d'appartenance et des contacts sociaux, tout en structurant le quotidien. A la fin de l'année 2010, ce thème a fait l'objet de débats passionnés sur la scène politique : le Conseil national a approuvé la révision 6a de l'assurance-invalidité, sans prévoir aucune obligation pour les employeurs. Or, la révision table sur l'insertion de quelque 17'000 bénéficiaires de rentes sur le marché du travail primaire. Au vu des expériences passées, Pro Infirmis estime que cet objectif est totalement irréaliste.

En Suisse, le secteur des services prend de plus en plus d'ampleur, alors que celui de la production de biens s'amenuise. On peut s'en féliciter, car les entreprises de services, tout comme les administrations des communes et des cantons, offrent des emplois particulièrement adaptés aux personnes handicapées. De plus, l'expérience montre que la présence dans une entreprise de personnes en situation de handicap profite à tous. Pourtant, il arrive souvent que les barrières architecturales fassent obstacle à l'engagement d'un employé handicapé. Il se peut aussi que des bâtiments soient placés sous protection à titre de monument historique et que leur transformation pose un dilemme entre accessibilité et conservation de la substance ancienne.

C'est pour résoudre ce problème que, fin 2010, Pro Infirmis et le Centre national d'information pour la conservation des biens culturels (NIKE) ont résolu de coopérer. Lors des Journées européennes 2011 du Patrimoine (les 10 et 11 septembre), NIKE et Pro Infirmis vont présenter des bâtiments dont la rénovation a su concilier accessibilité et conservation des biens culturels. Ces réalisations, présentées dans la publication nationale de la Journée européenne du Patrimoine, seront ouvertes au public lors des journées de septembre. En 2010, quelque 50'000 personnes ont, dans toute la Suisse, participé aux manifestations cantonales des journées du Patrimoine. Pro Infirmis espère qu'en 2011 les ouvrages choisis à titre d'exemple viendront inspirer projeteurs, architectes et entrepreneurs, tout en contribuant à abolir les barrières, encore bien présentes dans l'esprit du public.

Je remercie vivement toutes les entreprises qui, comme la chaîne de magasins Manor dans l'exemple que nous vous présentons à la page 5 de ce rapport, emploient déjà des personnes en situation de handicap. J'exprime également ma gratitude à toutes nos collaboratrices et tous nos collaborateurs qui œuvrent au quotidien à promouvoir l'intégration des personnes handicapées sur le marché du travail primaire. Pour pouvoir continuer à remplir efficacement nos tâches, nous avons besoin de votre soutien - également sous la forme de dons. Je vous remercie de tout cœur de votre fidélité et de votre générosité envers Pro Infirmis.



Rita Roos-Niedermann, directrice

Pour les êtres humains, le travail est une nécessité et un besoin. Il assure tout d'abord notre subsistance. Il contribue aussi à donner un sens à notre vie, à nous procurer des liens sociaux, à nous conférer un statut social. Ce n'est pas sans raison que le baromètre des préoccupations des Suisses 2010¹, montre que – malgré la reprise économique – la préoccupation principale de la population suisse reste le chômage. Nombreux sont les Suisses et Suissesses qui craignent réellement de perdre leur emploi ou de ne pas trouver de travail.

Qu'en est-il des personnes qui se retrouvent au chômage, non pas pour des raisons économiques mais pour des raisons de santé ? Et quel est le sort de celles qui redoutent de ne pas trouver d'emploi à cause d'un handicap physique, psychique ou mental ? Dans ses activités auprès des personnes handicapées, Pro Infirmis constate que celles-ci luttent souvent très longtemps et de toutes leurs forces pour ne pas être stigmatisées comme handicapées, ce qui voudrait dire devoir considérer leur handicap comme inéluctable et être réduites à s'adresser à l'AI. Elles jugent en effet que cette démarche les catégorise. Le fait d'être reconnues comme « ayant droit à l'AI » marque leur existence d'un sceau indélébile : elles sont condamnées sans espoir à rester handicapées. Selon le cas, perdre son emploi et toucher une rente signifie aussi perdre une partie de son réseau social, de l'estime que l'on ressent pour soi-même et de celle que l'on reçoit, de la satisfaction personnelle et, le plus souvent, perdre une partie de ses revenus et devoir craindre pour sa subsistance.

A la fin des années 90, une enquête auprès de la clientèle a montré que le souhait le plus cher de nos clientes et clients était d'avoir un travail. Ces conclusions ont incité Pro Infirmis, non seulement à faire de l'intégration professionnelle l'un des thèmes centraux de son conseil social, mais aussi à donner naissance à la fondation Profil – travail & handicap. Profil propose diverses prestations pour les personnes handicapées : service de placement, maintien en emploi et location de services. Pour que les personnes en situation de handicap puissent s'insérer sur le marché du travail primaire, il faut pouvoir compter sur des employeurs disposés à les embaucher. On sait que la révision 6a de l'AI a pour objectif de réintégrer environ 17'000 rentiers AI sur le marché du travail. Or, les employeurs ne se sont pas déclarés explicitement prêts à offrir de tels emplois et la LAI ne prévoit pas non plus de les y obliger. En novembre 2010, un sondage mené par Pro Infirmis auprès de 35 grandes entreprises suisses a montré que seule une très petite minorité d'entre elles sont prêtes à engager des personnes handicapées.

Pro Infirmis redoute qu'une grande partie de ces bénéficiaires de rentes AI resteront sans emploi et qu'ils devront finalement faire appel à l'aide sociale des communes. Ce mécanisme déleste certes la caisse AI de la Confédération, mais il pèsera sans doute d'autant plus sur les dépenses sociales des communes.

¹ Credit Suisse : Optimisme économique mais peurs liées à la sécurité ; rapport final Baromètre des préoccupations 2010

Philosophie et buts

(extrait des Principes directeurs)

Pro Infirmis travaille à ce que, dans la mesure du possible, les personnes en situation de handicap participent pleinement à la vie sociale. Elle lutte contre les tendances visant à les désavantager ou à les discriminer. Elle stimule la solidarité entre les personnes handicapées et non handicapées.

Les actions entreprises par Pro Infirmis visent à donner aux personnes en situation de handicap les moyens de bénéficier de réelles chances dans tous les domaines de la vie, notamment ceux de la formation scolaire et professionnelle, de l'emploi, de l'habitat et des loisirs. Selon Pro Infirmis, les personnes handicapées doivent disposer d'un revenu assurant la couverture des besoins vitaux. C'est à cette condition qu'elles peuvent choisir et organiser plus librement leur vie.

Mode d'action

Pour atteindre ses buts, Pro Infirmis fournit des prestations individuelles et collectives, et intervient activement dans le domaine de la politique sociale. Pro Infirmis informe le public sur la politique du handicap. Pro Infirmis est attentive aux besoins et aux intérêts des personnes en situation de handicap. Elle y répond en collaboration avec elles, leurs proches et leurs organisations.

Prestations

Pro Infirmis assure ou procure conseils et aide. Elle encourage et soutient l'entraide. Elle adapte régulièrement son offre de prestations à l'évolution de la demande. Pro Infirmis réévalue régulièrement ses offres et ses prestations, et les adapte aux besoins des personnes en situation de handicap. Elle s'appuie sur des structures organisationnelles permettant un travail efficace et proche de l'utilisateur. Pro Infirmis recherche et entretient la collaboration avec des organisations poursuivant des buts apparentés aux siens, partant de l'idée qu'une action coordonnée reste le meilleur moyen de défendre des intérêts et d'atteindre des objectifs communs. Pour la même raison, Pro Infirmis coopère avec les autorités et les institutions de la Confédération, des cantons et des communes. Elle suscite l'amélioration du cadre social et juridique dans lequel vivent les personnes en situation de handicap et soutient les conceptions de politique sociale allant dans ce sens.

Ressources humaines

Pro Infirmis emploie du personnel spécialisé et fait tout ce qui est en son pouvoir pour lui assurer un haut niveau de qualification. Le personnel spécialisé est épaulé par les différentes instances de Pro Infirmis, composées de personnalités préoccupées par la problématique du han-

dicap, et collaborant à titre bénévole. Le personnel spécialisé, tout comme les membres des instances, sont associés comme partenaires au développement de la politique et des prestations.

Ressources financières

Pro Infirmis pourvoit au financement de son travail au moyen des contributions de personnes privées et morales qu'elle considère comme des partenaires associés à la réalisation de sa mission. Les appels de fonds s'inspirent de la philosophie de Pro Infirmis.

Pro Infirmis poursuit des buts servant les intérêts de la société. A ce titre, elle attend des subsides adéquats de la part des autorités et des pouvoirs publics, à tous les niveaux.

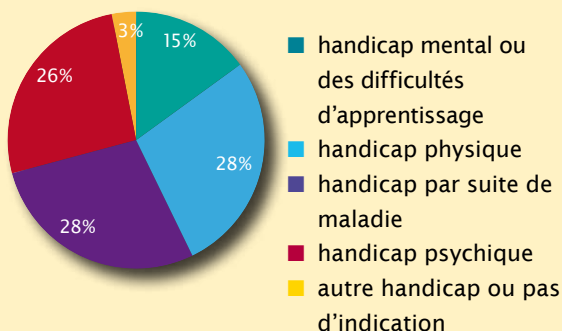
Pro Infirmis utilise les ressources mises à sa disposition de manière efficace et rationnelle. Elle rend régulièrement compte de son travail et de l'emploi de ses ressources à la population et aux pouvoirs publics.

Rapport de performance 2010

Les principales prestations fournies par Pro Infirmis aux personnes en situation de handicap sont les suivantes :

- conseil social
- aide financière directe
- conseil en construction sans obstacles
- services de relève
- centres de formation continue
- écoles d'autonomie
- accompagnement à domicile
- conseil spécialisé en assistance
- eurokey

Ces prestations s'adressent aux personnes présentant un :



Rapport de performance 2010

(entre parenthèses : chiffres 2009)

Les chiffres 2010 s'écartent parfois considérablement des valeurs de l'année précédente. Ces différences sont dues, d'une part, à l'extension générale de la plupart des prestations, mais aussi, d'autre part, à des changements dans la saisie électronique des activités.

Conseil social

Le conseil social, activité par excellence de Pro Infirmis, a donné lieu en 2010 à plus de 141'900 (116'300) contacts entre son personnel et les personnes en situation de handicap, sous la forme de 120'500 (96'000) brefs conseils et 21'400 (20'300) consultations globales. Dans toute la Suisse, les personnes concernées ont ainsi pu bénéficier gratuitement de conseils professionnels. De plus, l'organisation a reçu 38'000 (52'000) demandes d'informations sur le thème du handicap et de l'intégration.

→ *Le conseil social facilite l'intégration des personnes handicapées, en leur permettant de participer à la vie sociale. Elles deviennent davantage autonomes, en renforçant leurs ressources personnelles et en recourant à des tiers. Appliqué aux situations complexes, le case management englobe les différents acteurs intervenant dans une situation : la mise en réseau des services professionnels permet d'atteindre de manière efficace et durable les objectifs convenus avec les personnes handicapées.*

Aide financière directe

En 2010, les « Prestations d'aide aux personnes handicapées » (PAH) ont permis d'accorder 8600 (8400) contributions, pour un montant total de 13,7 (13,5) millions de francs. En outre, 4,5 (4,5) millions de francs ont été octroyés à partir de fonds spécifiques internes ou externes.

→ *L'aide financière directe s'adresse aux personnes handicapées en difficulté. Elle provient essentiellement de fonds fédéraux, destinés à l'octroi de « prestations d'aide aux personnes handicapées » (PAH) en vertu de la Loi sur les prestations complémentaires. L'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) confie à Pro Infirmis le soin de gérer et d'attribuer ces ressources.*

Accompagnement à domicile

En 2010, 570 (509) personnes ont bénéficié de 35'000 (31'500) heures de suivi effectuées par 180 (171) accompagnants.

→ *L'accompagnement à domicile s'adresse aux personnes présentant un handicap mental, des difficultés d'apprentissage, un traumatisme cranio-cérébral ou un handicap psychique, qui vivent chez elles. Il leur apporte un soutien individuel en les aidant dans leur quotidien : le ménage, les finances, le travail et les loisirs.*

Une réinsertion réussie

« Ne plus pouvoir travailler, pour moi c'était presque le pire », déclare T. D. en se souvenant de la période de sa maladie. Atteinte d'un cancer et d'une affection pulmonaire, cette magasinière de 48 ans a dû abruptement quitter la vie active. Après sa convalescence, elle constate que sa mobilité et sa résistance ont diminué. « Je m'essouffle vite », reconnaît-elle. La chaîne de magasins Manor, son employeur depuis de nombreuses années, lui permet de reprendre son travail progressivement et la fait bénéficier d'un suivi individuel. Elle commence à travailler deux heures par jour, en effectuant des tâches simples qui lui permettent de rester assise. Cet essai fait l'objet d'un compte rendu précis qui mentionne comment elle se sent pendant et après le travail et indique les activités dont elle peut s'acquitter. Peu à peu, elle augmente son taux d'emploi à 50% et se sent heureuse de pouvoir remplir des tâches plus complexes. Elle apprécie beaucoup d'avoir son domaine de travail bien à elle, qui lui donne des responsabilités : « un travail où il faut aussi réfléchir à ce qu'on fait ».

T. D. vit avec son mari et ses deux filles dans le canton de Lucerne. Lorsque le ménage et ses deux chats lui laissent un peu de temps libre, elle aime se plonger dans la lecture.

Centres de formation continue

En 2010, Pro Infirmis a géré 7 (7) centres de formation continue : 300 (301) cours ont accueilli 2500 (2500) participants.

→ *Les centres de formation continue proposent des cours aux adultes présentant un handicap mental ou des difficultés d'apprentissage, afin de les aider à acquérir davantage d'autonomie et à assumer de plus grandes responsabilités.*

Ecoles d'autonomie

Les cinq écoles d'autonomie de Pro Infirmis ont formé 54 (53) élèves en 2010. 10 (15) d'entre eux ont terminé leur formation, tandis que 16 (21) la commençaient.

→ *Les écoles d'autonomie préparent des adultes présentant un handicap mental ou des difficultés d'apprentissage à vivre de manière autonome. Ils apprennent à agir par eux-mêmes et à maîtriser les tâches quotidiennes.*

Conseil spécialisé en assistance

48 (29) personnes ont fait appel au conseil en matière d'assistance de Pro Infirmis en 2010, ce qui représente 375 (195) heures de consultation.

→ *Il s'agit d'un projet pilote : Pro Infirmis conseille et aide des personnes handicapées physiques vivant à domicile. Etant les employeuses de leurs assistants personnels, elles définissent elles-mêmes les prestations dont elles ont besoin.*

Services de relève

Au cours de l'année passée, 360 (375) intervenant-e-s ont travaillé pendant 45'000 (37'000) heures auprès de 470 (466) familles.

→ *Le service de relève intervient auprès des familles qui s'occupent à domicile d'une personne handicapée. Soins, surveillance, stimulation : ces familles sont en général sollicitées 24h sur 24. En relayant régulièrement les proches, le personnel des services de relève contribue à améliorer la qualité de vie de tous les intéressés.*

Eurokey

62 (76) nouvelles infrastructures sont devenues accessibles avec l'Eurokey en 2010, ce qui porte à 994 (932) le nombre d'installations équipées de ce système. Les services de Pro Infirmis ont distribué 1120 (1129) nouvelles clés.

→ *Dans plusieurs pays d'Europe, la clé Eurokey garantit à son détenteur l'accès à des installations adaptées (par ex. parking, toilettes, ascenseur et autres). Pro Infirmis assure la coordination des activités et la remise de la clé en Suisse.*



Assurance qualité

En 2010, la satisfaction de la clientèle a été évaluée pour :

- le conseil en construction sans obstacles
- les écoles d'autonomie
- le centre de jour pour adultes handicapés physiques

Les résultats se sont révélés bons dans tous les secteurs. Les propositions d'amélioration ont été enregistrées et ont donné lieu à la mise en œuvre de mesures appropriées.

Politique sociale

Pro Infirmis s'est penchée de très près sur les révisions 6a et 6b de l'AI. Dans le cas de la révision 6a, Pro Infirmis s'est mobilisée d'une part pour l'amélioration des dispositions concernant la contribution d'assistance. D'autre part, elle a rendu le public et les parlementaires attentifs au fait que les possibilités de réinsertion des bénéficiaires de rente AI étaient en réalité très limitées. L'enquête menée par Pro Infirmis en fin d'année a en effet révélé que les grandes entreprises suisses étaient peu enclines à engager des personnes handicapées. La revendication posée par Pro Infirmis et d'autres organisations du handicap, à savoir l'introduction de quotas au profit des travailleurs handicapés, n'a pas trouvé gain de cause auprès du Parlement.

Pro Infirmis a émis un avis très critique sur la révision 6b. Bien qu'elle soit en principe favorable à un échelonnement plus fin des rentes, elle a surtout rejeté les réductions massives de rentes prévues par la révision. L'organisation s'est également opposée à une diminution des dettes de l'AI qui se ferait uniquement par le biais de réductions des prestations, au détriment des personnes handicapées. C'est pourquoi Pro Infirmis a informé le public qu'elle envisage de soutenir un référendum contre la révision 6b, de concert avec les autres organisations du domaine du handicap, réunies au sein de la conférence des organisations faïtières de l'aide privée aux personnes handicapées (DOK).

Pro Infirmis s'est également préoccupée de la question de l'égalité des personnes handicapées dans différents domaines. L'un d'entre eux – et non des moindres – est celui des transports publics : avec Agile, Intégration Handicap et Procap, Pro Infirmis est l'organe juridiquement responsable du Bureau suisse personnes handicapées et transports publics (HTP). A ce titre elle contribue à définir l'orientation stratégique de cet organisme.

Les directions cantonales ont participé à la préparation des plans stratégiques cantonaux relatifs à la politique du handicap. Avant d'être transmis pour approbation au Conseil fédéral, ces plans ont été en majeure partie agréés par la « commission LIPPI¹ », dans laquelle Urs Dettling représente Pro Infirmis.

¹ LIPPI : Loi fédérale sur les institutions destinées à promouvoir l'intégration des personnes invalides.

Point de mire : conseil en construction sans obstacles

Pour vivre de manière autonome, les personnes handicapées doivent pouvoir accéder librement aux bâtiments et installations. C'est à cette condition qu'elles peuvent pleinement participer à la vie en société, que ce soit dans le domaine de l'habitat, du travail, de la formation ou des loisirs. C'est pourquoi Pro Infirmis se mobilise pour que la construction sans obstacles soit rapidement appliquée en Suisse.

Les professionnels des services de conseil cantonaux de Pro Infirmis sont à la disposition des personnes handicapées et de leurs proches lorsqu'il s'agit d'adapter un logement ou un lieu de travail. Ils aident également les maîtres de l'ouvrage, les autorités, les architectes et les autres professionnels à projeter ou à réaliser une construction selon les impératifs de la construction sans barrières. Ils examinent les demandes d'autorisation de construire et, au besoin, font opposition.

Il importe aussi de sensibiliser la société par des activités d'information et de relations publiques. Pro Infirmis lance ou soutient des projets visant à éliminer les obstacles architecturaux existants, dépose des interventions pour améliorer la législation et élabore des supports d'information (par exemple plans de ville).

→ *En 2010, Pro Infirmis a géré dans 8 cantons des services spécialisés qui ont fourni 6800 (5900) heures de conseil.*

Récolte de fonds et communication

Récolte de fonds : Pro Infirmis continue à jouir de la confiance des donatrices et donateurs. Ceux-ci lui ont à nouveau témoigné leur fidélité : pour 2010, les produits des dons et des legs se montent à 19,4 millions de francs. Les recettes provenant des legs atteignent un niveau supérieur à la moyenne, et les recettes des dons majeurs suivent une évolution satisfaisante. En 2010, les charges liées à la récolte de fonds ont été inférieures aux chiffres des années précédentes.

Communication : le site Internet, entièrement remanié, rencontre un franc succès. Depuis la mise en ligne du nouveau site, le nombre de visiteurs a augmenté de 70%. On constate également une nette augmentation des demandes adressées par les journalistes au service médias de Pro Infirmis : en 2010, plus de 100 requêtes provenant des journaux, des radios et télévisions lui ont été adressées. Les questions qui intéressent le plus les journalistes ont trait à la politique sociale et à la vie quotidienne des personnes handicapées.



Les possibilités de réinsertion dans l'entreprise Manor

L'activité professionnelle joue un rôle déterminant dans notre vie. Tout en assurant notre subsistance, elle structure les journées, les semaines et toute l'année. Ce n'est pas tout : notre travail nous procure des contacts sociaux, il nous apporte l'estime des autres et, en nous permettant de faire l'expérience de notre savoir-faire, renforce l'estime que nous avons de nous-mêmes.

Lorsque cette stimulation fait défaut (par ex. en l'absence de travail rémunéré), l'équilibre psychique peut être menacé. Manor est conscient de cette réalité et encourage depuis des années non seulement la santé physique de son personnel mais aussi son bien-être moral et social.

Une telle démarche demande de l'employeur une certaine souplesse. Pour les supérieurs directs, elle signifie un défi supplémentaire en cas d'absence de longue durée. La réintégration d'un collaborateur ou d'une collaboratrice dans les structures de l'entreprise s'avère complexe et soulève de nombreuses questions. En fait, il faut à chaque fois élaborer une solution sur mesure.

Les possibilités d'intégration sont d'abord discutées au sein de l'équipe, car la solution doit bénéficier de l'appui de tous les acteurs. Dans le cas de T. D. également, tout l'environnement professionnel a été associé au projet : les supérieurs et les collègues se sont mobilisés de bon cœur pour que la réinsertion réussisse. Et c'est volontiers que Manor a mis du sien pour pouvoir conserver cette collaboratrice si motivée.

*Patric Eisele
directeur des opérations RH*

Faits et chiffres

	2010	2009
Bilan (en millions de CHF)		
Valeurs mobilisées	56.8	51.1
Valeurs immobilisées	22.0	22.9
Total des actifs	78.8	74.0
Capital étranger	17.7	18.5
Capital des fonds affectés	21.1	20.4
Capital de l'organisation	40.0	35.1
Total des passifs	78.8	74.0
Compte d'exploitation (en millions de CHF)		
Produits	92.1	89.7
Charges	-87.5	-89.7
Résultat opérationnel	4.6	-
Résultat financier	0.9	2.8
Résultat sans rapport avec les prestations	0.1	0.4
Résultat des fonds	-1.3	-0.5
Résultat non opérationnel	-0.3	2.7
Résultat annuel avant attribution / prélèvement sur capital de l'organisation	4.3	2.7
Personnel		
Total collaboratrices et collaborateurs	1'447	1'514
Collaboratrices et collaborateurs rémunérés au mois	556	563
Equivalent en postes à plein temps	400	406
Collaboratrices et collaborateurs rémunérés à l'heure	891	951
Equivalent en postes à plein temps	84	70
Personnes actives à titre honorifique (au 31.12.2010)	127	127
Nombre de directions cantonales	17	18
Nombre de services de consultation	49	49
Récolte de fonds (en millions de CHF)		
Produits des dons	19.4	18.3
Charges de la récolte de fonds	4.9	5.1
Rémunérations et indemnités (en CHF)		
Présidente	6'000	6'000
Membres du Bureau	3'000	3'000
Président de la commission financière	1'000	1'000
Présidente de la commission de nomination et du personnel	1'000	1'000
Indemnités, par séance	300	300
Total des rémunérations des 6 membres de la Direction	1'062'087	1'054'286
Rapport entre le salaire le plus bas et le plus élevé	1 : 4.9	1 : 4.9

Vous pouvez commander le rapport financier détaillé à contact@proinfirmis.ch
ou le télécharger depuis : www.proinfirmis.ch/fr/medias/telechargement/rapport-annuel.html.

Bureau

Présidente

Brigitte Profos-Meier

Ancienne Conseillère d'Etat ZG
(depuis 1993, 4^e mandat,
présidente depuis 2005)

Vice-président

Adriano Previtali

Professeur, docteur en droit
(depuis 2004, 2^e mandat)

Membres

Yves Guisan

Ancien Conseiller national,
docteur en médecine, chirurgien
spécialiste FMH
(depuis 2003, 2^e mandat)

Christian Lohr

Journaliste, député
au Grand Conseil TG
(depuis 1999, 3^e mandat)

Ruth Lüthi

Docteur ès lettres, anc. Conseillère
d'Etat FR (depuis 2006, 1^{er} mandat)

Isabelle Mathis

Directrice du Centre pédagogique
pour handicapés de la vue CPHV,
membre du comité de l'UCBA
(depuis 2006, 1^{er} mandat)

Ulrich Pistor

Ingénieur diplômé EPFZ
(depuis 2003, 2^e mandat)

Gerhard Reichlin

Lic. ès sc. écon. de l'Université
de St-Gall (HSG)
(depuis 2007, 1^{er} mandat)

Hans Schwyn

Directeur général de Clenia
(depuis 2010, 1^{er} mandat)

Direction

Directrice

Rita Roos-Niedermann, lic. en droit,
titulaire d'un Master of Laws
préside la Direction, cheffe du
département Direction et Personnel

Directeur suppléant

Urs Dettling, lic. en droit

Chef du département Politique
sociale et Organisation faîtière

Doris Frei Rasting

Cheffe du département Prestations
de services Suisse alémanique

Benoît Rey

Chef du département Prestations
de services Suisse romande
et Tessin

Jürg Neck, dr ès sc. écon.

Chef du département Finances
et Informatique

Mark Zumbühl

Chef du département
Communication et Récolte de fonds

Comités cantonaux

(état au 31.12.2010)

Argovie

Présidente :

Rosmarie Bosshardt-Knecht

Membres :

René Bräm

Daniel Ragaz

Bettina Talamona

Bâle

Président :

Rudolf Guggisberg

Membres :

Esther Brogli Müller

Ernst Davatz

Regine Ernst

Christmuth Flück, dr en droit

Roger Fürst

Barbara Imobersteg Weber

Sebastian Laubscher, lic. en droit

Christine Lindt

Berne

Président :

Urs Geissmann, dr ès sc. pol.

Membres :

Kurt Bachmann, dr en méd.

Eva Desarzens, dr ès lettres

Annick Emmenegger-Brunner

Roland Künzler

Jean-Pierre Loeffel

Margreth Schär

Bruno Riva

Christoph Wytenbach

Fribourg

Président :

Paul Sansonnens

Membres :

Olivier Curty, assistant-docteur

Jean-Yves Hauser, lic. en droit

Stéphane Niklaus

Hubert Raemy, dr en méd.

Noël Remy

Marie-Thérèse Weber-Gobet,

lic. ès lettres

Genève

Président :

Nicolas de Tonnac, dr en méd.

Membres :

Edouard C. Balsler, avocat

Marianne Caflisch, dr en méd.

Philip Gordon-Lennox, lic. ès lettres

Constance de Lavallaz, avocate

Pierre Natural, notaire

Anne Perrier

François Planche, psychologue

Richard Sadoune, ingénieur

Glaris

Président :

Franz Schiesser

Membres :

Ernst Adler

Frank Birk

Hansjochem Gutscher

Lisa Kundert

Paul Rüegg

Grisons

Président :

Guido Kaufmann, dr ès sc. pol.

Membres :

Christian Buxhofer

Martin Candinas

Karin Caviezel, lic. en droit

Anita Hirt

Margrith Salis

Ernst Sax, lic. en droit

Rudolf Ursprung, dr en méd.

Jura

Président :

Charles Broquet, dr en méd.

Membres :

Madeleine Bréchet

Pierre-André Léchenne

Marie-Madeleine Prongué

Pierre Seidler

Marie-Jeanne Voisard

Lucerne, Obwald et Nidwald

Président :

Paul Huber, dr ès lettres

Membres :

Hedy Eggerschwiler

Donath Kohler

Monika Omlin, lic. en droit

Dominik Thali-Egger

Neuchâtel

Président :

François Cuche

Membres :

Cédric Béguin

Jean-Claude Berger

Karyn Coassin

Bernard Cousin

Pierre-Alain Favre

Christian Junod

Patricia de Pury

St-Gall-Appenzell

Président :

Manfred Dähler, lic. en droit

Membres :

Thomas Bodenmann, dr en méd.

Leo Coray

Monika Eugster

Emil Zeller

Fredi Züst

Soleure

Présidente :

Christine Tschan Steffen

Membres :

Guido Gervasoni

Urs Humm

Silvia Obrist

Marcus Rager

Tessin

Président :

Paolo Rimoldi

Membres :

Giancarlo Ambrosini, dr en méd.

Reto Bongulielmi

Lorenza Stanga Gini

Adriano Previtali, prof., dr en droit

Thurgovie-Schaffhouse

Président :

Christian Lohr

Membres :

Dieter Böhm, dr en méd.

Andreas Hebeisen

Edgar Lienhardt, dr en méd.

Franziska Mattes

Ruth Peyer, dr ès lettres

Brigitte Späth, dr ès sc. pol.

Uri/Schwytz

Présidente :

Hedy Jager

Membres :

Stephan Baer

Stefan Fryberg, conseiller d'Etat

Maria Hensler-Auf der Maur

Armin Hüppin, conseiller d'Etat

Franz Xaver Stadler, dr en méd.

Vaud

Présidente :

Nicole Grin

Membres :

François Cornamusaz

Françoise Jomini

Charles Joye, avocat

Daniel Laufer, dr en méd.

Nicolas Leuba

Thierry Matter

Jean-Bernard Racine, prof. hon.,

dr ès lettres

Christian Terrier

Zoug

Présidente :

Christina Huber-Keiser

Membres :

Beat Arnold

Trudy Fux-Meier

Barbara Hotz

Manuela Leemann

Martin Scotoni, dr en méd.

Regula Töndury-Ruppli

Zurich

Président :

Ruedi Winkler

Membres :

Bruno Binz

Markus Born

Silvia Seiz-Gut

Hans-Peter Freitag

Membres collectifs

APW Arbeitsgemeinschaft für Probleme bei Wahrnehmungsstörungen, Herisau
www.apwschweiz.ch

Arbeitsgemeinschaft Ess-Störungen, Zürich
www.aes.ch

Stiftung Arkadis, Olten
www.arkadis.ch

Association genevoise des malentendants, Genève
www.agdm.ch

Autismushilfe Ostschweiz, St. Gallen
www.autismushilfe.ch

Entlastungsdienste im Kanton Aargau, Aarau
www.entlastungsdienst-ag.ch

Entlastungsdienst für Familien mit Behinderten Kanton Bern, Bern
Service de relève pour les familles de personnes handicapées du canton de Berne, Berne
www.entlastungsdienst-be.ch

Haushilfe und Entlastungsdienst St. Gallen, St. Gallen
www.frauenzentrale.ch/sg

VESA, Verein Entlastungsdienst St. Gallen und beide Appenzell, Heerbrugg
www.entlastungsdienst.ch

Verein Entlastungsdienst Thurgau, Frauenfeld
www.entlastungsdienst.ch

Entlastungsdienste für Familien mit Behinderten im Kanton Zürich, Dietikon
www.entlastungsdienst-zh.ch

Fondation émerà, Sion
www.emera.ch

FoRoM écoute, Fondation Romande des Malentendants, Lausanne
www.ecoute.ch

Traversa, Netzwerk für Menschen mit einer psychischen Erkrankung, Luzern
www.traversa.ch

Verein Selbsthilfezentrum Hinterhuus, Basel
www.zentrumselbsthilfe.ch

Stiftung Mosaik, Liestal
www.stiftungmosaik.ch

Murg-Stiftung, Littenheid
www.murg-stiftung.ch

Nathalie Stiftung, Gümligen
www.nathaliestiftung.ch

Schweiz. Fachstelle für behindertengerechtes Bauen, Zürich
Centre suisse pour la construction adaptée, Zurich
www.hindernisfrei-bauen.ch

PSAG, Psychosoziale Arbeitsgemeinschaft, Basel
www.psag.ch

Pro Audito Schweiz, Zürich
www.pro-audio.ch

SLGE, Schweizerische Liga gegen Epilepsie, Zürich
LScE, Ligue suisse contre l'épilepsie, Zurich
www.epi.ch

SONOS, Schweiz. Verband für Gehörlosen- und Hörgeschädigten-Organisationen, Zürich
www.sonos-info.ch

SZB, Schweiz. Zentralverein für das Blindenwesen, St. Gallen
UCBA, Union centrale suisse pour le bien des aveugles, St-Gall
www.szb.ch

SAL, Schweiz. Arbeitsgemeinschaft für Logopädie, Zürich
www.shlr.ch

Organe de révision

DASCON AG
Lerchentalstrasse 29
9016 St-Gall

pro infirmis

Pro Infirmis
Feldeggstrasse 71, 8008 Zurich
Tél. 044 388 26 26
Fax 044 388 26 00

www.proinfirmis.ch
contact@proinfirmis.ch

CCP 80-22222-8



Nous remercions

les donatrices et donateurs de leur grande fidélité.

les nombreuses fondations de leur généreux soutien à nos projets.

le Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées (BFEH) de l'appui dont il fait bénéficier nos activités en faveur de l'intégration.